

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Churchill: Je m'attendais à plus de clémence de votre part, monsieur l'Orateur, vu le nombre de fois qu'on m'a interrompu.

M. l'Orateur suppléant: Je tiens à informer le député que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que j'aurai terminé mes observations d'ici neuf heures trente.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le député continue?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que le député aura l'occasion d'y revenir une autre fois.

L'hon. M. Churchill: Alors permettez-moi de finir mes observations avec cette phrase. J'espère que ceux qui me suivent demanderont au ministre des Transports d'indiquer les caractéristiques cachées du projet de loi. Peut-être que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) viendront à la Chambre et nous renseigneront au sujet des dispositions occultes de ce projet de loi. Que devons-nous accepter de confiance, et que nous cache-t-on? Qu'y a-t-il dans ce projet de loi que nous ne comprenons pas et qui est clair pour tous les autres? Mes collègues pourraient peut-être s'y arrêter.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant s'attend-il vraiment à ce que quelqu'un lui dise ce qu'il ne comprend pas?

L'hon. M. Churchill: Il y a si peu de choses que je ne comprends pas que vous perdriez votre temps à les signaler.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je suis certain que la plupart des députés voulaient prendre part au débat la semaine dernière sur la mesure législative d'urgence traitant de la grève des chemins de fer. Nous ne l'avons pas fait parce que nous voulions régler au plus tôt la situation critique dans laquelle se trouvait le Canada. A l'instar de mon collègue, l'honorable député de la province-clé du Manitoba, je suis reconnaissant au ministre d'avoir rendu possible le prolongement de nos heures normales de séance ce soir pour permettre à autant de députés que possible de prendre la parole. Je crois qu'il est particulièrement important pour les députés venant de la province du Manitoba d'exprimer leur opinion sur ce bill, parce que cette province,

plus que toute autre, s'inquiète beaucoup des problèmes nationaux de transport, qui la touchent de très près.

Sauf erreur, le gouvernement a lié ce bill-ci au bill de la semaine dernière en vue de donner un aperçu complet du problème de transport ferroviaire. On a laissé entendre que la mesure présentement devant nous a été élaborée en vue de rationaliser non seulement la politique du transport ferroviaire, mais la politique générale des transports au Canada, pour tenter d'éviter les crises périodiques qui ont secoué la nation et la Chambre des communes. Ces crises ont peut-être eu lieu en partie parce que le Parlement n'a pas su faire face aux changements révolutionnaires qui ont surgi dans l'économie canadienne depuis quelques décennies.

Il est malheureux que nous ayons à examiner cette affaire dans une atmosphère de crise. Je ne me laisserai pas décourager durant ce débat par l'atmosphère de crise de la semaine dernière que le gouvernement essaie de faire planer au-dessus de nos têtes ce soir. Après avoir essayé d'interpréter ce bill, après avoir assisté aux journées spéciales d'études organisées en vue d'instruire les députés et après avoir entendu les commentaires des individus le plus au courant des affaires ferroviaires dans ce pays, je pense que le bill en cause n'apporte aucune solution au problème qui a provoqué la crise nécessitant la convocation du Parlement pour cette session spéciale d'urgence.

● (9.30 p.m.)

Le responsable, évidemment, de cette affirmation, cité à plusieurs reprises dans le débat, est le président du Pacifique-Canadien (M. Sinclair); il a déclaré que la mesure législative envisagée n'offre et ne garantit rien aux chemins de fer qui n'existe déjà dans la présente loi en vertu de laquelle les chemins de fer fonctionnent.

L'hon. M. Pickersgill: Pour 1966.

L'hon. M. Dinsdale: Pour 1966 en effet, et je crois que c'est de 1966 qu'il s'agit. Si la mesure en cause n'apporte pas de solution au problème de l'année 1966, avec la rapide évolution sociale et économique dans notre pays, j'en conclus qu'elle serait encore plus utopique dans les années à venir.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable représentant?

L'hon. M. Dinsdale: Certes.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député reconnaît que l'augmentation de salaire pour